



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues - A.P.D.L.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues - A.P.D.L.
Quai Poterne - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

JCG

FE



KPMG SA
480 avenue du Prado
13008 Marseille

Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues - A.P.D.L.

Quai Poterne - Quartier de l'Ile - 13500 Martigues

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues - A.P.D.L.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues - A.P.D.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le plan de retour à l'équilibre.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 juillet 2024

KPMG SA

Joëlle BOUCHARD

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	6 338	6 338					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains	9 187		9 187	9 187			
	Constructions	82 684	21 229	61 455	65 776	4 321-	6.57-	
	Installations techniques Matériel et outillage	19 588	12 936	6 652	11 010	4 358-	39.58-	
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	7		7	7				
Prêts								
Autres								
Total I	117 804	40 503	77 301	85 980	8 679-	10.09-		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	5 207		5 207	4 276	932		
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	91 310		91 310	42 600	48 710	114.34	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	275 043		275 043	222 722	52 321	23.49	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	69 826		69 826	209 499	139 674-	66.67-		
Charges constatées d'avance (2)	353		353	406	53-	13.00-		
Total II	441 739		441 739	479 502	37 763-	7.88-		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	559 543	40 503	519 040	565 482	46 442-	8.21-		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

FE

JCG

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres	43 963		43 963				
Report à nouveau	144 473		130 174		14 299	10.98	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	72 811-		14 299		87 110-	609.19-
	Situation nette (sous total)	115 625		188 436		72 811-	38.64-
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	25 000		25 000			
	Provisions réglementées						
	Total I	140 625		213 436		72 811-	34.11-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	169 064		120 221		48 843	40.63
	Total II	169 064		120 221		48 843	40.63
PROVISIONS	Provisions pour risques	20 000		20 000			
	Provisions pour charges						
	Total III	20 000		20 000			
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 449		18 936		7 487-	39.54-
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	52 739		48 987		3 752	7.66
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	118 681		114 451		4 230	3.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	3 148		2 606		543	20.82
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	3 333		26 846		23 513-	87.58-
	Total IV	189 351		211 825		22 474-	10.61-
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	519 040		565 482		46 442-	8.21-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	17 287		13 412		3 875	28.89
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	155 565		152 645		2 920	1.91
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	899 035		879 919		19 116	2.17
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	31 498		38 873		7 375-	18.97-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35 433		22 643		12 791	56.49
Utilisations des fonds dédiés	15 701		10 000		5 701	57.01
Autres produits	1 474		25		1 449	NS
Total I	1 155 993		1 117 516		38 477	3.44
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	26 387		22 027		4 360	19.79
Variation de stock	932-		837		1 769-	211.27-
Autres achats et charges externes	140 847		131 021		9 826	7.50
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	52 872		42 967		9 905	23.05
Salaires et traitements	678 518		617 834		60 684	9.82
Charges sociales	254 974		246 175		8 798	3.57
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 679		7 395		1 284	17.36
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	64 544		37 791		26 753	70.79
Autres charges	7		13		6-	48.49-
Total II	1 225 896		1 106 061		119 835	10.83
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	69 903-		11 455		81 357-	710.26-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

FE

JCG

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		216		293	76-	26.05-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		216		293	76-	26.05-
2. Résultat financier (III-IV)		216-		293-	76	26.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		70 119-		11 162	81 281-	728.19-
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		300		21 091	20 791-	98.58-
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		300		21 091	20 791-	98.58-
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		2 992		17 954	14 962-	83.33-
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		2 992		17 954	14 962-	83.33-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		2 692-		3 137	5 829-	185.80-
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		1 156 293		1 138 607	17 687	1.55
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 229 104		1 124 307	104 797	9.32
5. EXCEDENT OU DEFICIT		72 811-		14 299	87 110-	609.19-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	19 515		19 515			
Bénévolat						
TOTAL	19 515		19 515			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	19 515		19 515			
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	19 515		19 515			

FE

JCG

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association a pour but de concourir à l'élaboration, à la mise en place et au développement d'une politique locale d'insertion professionnelle et sociale des habitants de la zone géographique comprenant les territoires des Villes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint Mitre Les Remparts (article 2 des statuts).

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le " projet de notre entité " pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Lieu Accueil : accompagnement social individuel des allocataires du RSA
- Dynamique d'Accès aux Soins et à la Santé : accompagnement individuel et collectif dans le cadre de parcours de santé
- Accompagnement Social Educatif Lié au Logement : accompagnement individuel de plusieurs familles
- Mieux Vivre Son Logement : accompagnement individuel et collectif + auto-réhabilitation
- Epicerie Sociale et Solidaire : accompagnement individuel et collectif sur la question de l'alimentation + aide alimentaire d'urgence
- Accompagnement à l'Emploi : accompagnement individuel de demandeurs d'emploi

L'ensemble des actions fonctionnent sous forme de subventions ou de contributions financières mis à part l'accompagnement à l'emploi qui s'inscrit dans le cadre d'un marché public sous forme de prestation donnant lieu à facturation.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini : Pays de Martigues comprenant les communes de Martigues, Port de Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts

Moyens mis en oeuvre

Les principaux moyens mis en oeuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissements réalisés au cours de l'exercice : néant

A noter

En 2019, l'achat du local de l'épicerie sociale et solidaire, prêt bancaire toujours en cours.

En 2019, l'achat en leasing d'un véhicule pour l'épicerie sociale et solidaire, toujours en cours.

JCG

FE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ressources humaines :

L'effectif moyen sur l'exercice 2023 est de 22.41 contre 22.5 en 2022.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Compte tenu de la nouvelle action ASI/AGT et des résultats de l'exercice 2023, l'association a travaillé sur un plan de retour à l'équilibre en dimensionnant la masse salariale aux attentes des actions à mener en 2024 et en organisant le transfert de l'activité "Epicerie solidaire" à un autre acteur. Compte tenu de ces éléments, le budget 2024 est proche de l'équilibre et permet d'assurer la continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds reportés et fonds dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations : Sans objet

Fonds dédiés :

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique " reports en fonds dédiés " et au passif du bilan sous le compte " fonds dédiés ".

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation, poste " Utilisations des fonds dédiés " dans les Produits au compte de résultat.

- Fonds dédiés sur subventions d'exploitation :

Les sommes inscrites en fonds dédiés correspondent soit à la part non consommée s'il s'agit d'une convention annuelle dont le financeur ne réclame pas la restitution, soit à la part non consommée de la partie rattachée à l'exercice s'il s'agit d'une convention pluriannuelle.

Les fonds dédiés comptabilisés par notre association correspondent à la part non consommée des subventions Lieu d'Accueil des exercices 2014, 2015, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

- Fonds dédiés sur contributions financières : Néant

- Fonds dédiés sur dons manuels : Néant

Ventes de prestations de services :

Ce poste concerne principalement les produits relatifs au marché Accompagnement A l'Emploi.

Achats de marchandises et variation des stocks :

Le poste " Achats de marchandises " concerne les marchandises destinées à être vendue par l'épicerie sociale et solidaire.

Subventions :

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " Reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

Contributions financières :

La définition de subvention a été donnée à l'article 9 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations créée par l'article 59 de la loi ESS n° 2014-856 du 31 juillet 2014 : " Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en oeuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. (.) " Sont considérés comme autorités administratives au sens de la présente loi les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif, les organismes de sécurité sociale et les autres organismes chargés de la gestion d'un service public administratif.

Ainsi, les subventions d'exploitation en provenance d'entités privées (autres fondations / associations / entreprises..) ont fait l'objet d'une comptabilisation dans le poste " Contributions financières " dans les produits d'exploitation du compte de résultat.

Bénévolat : sans objet

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Pour la mise en oeuvre de nos actions, l'Association Pour le Développement Local n'a pas recours à des bénévoles.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 338		
Terrains	9 187		
Constructions sur sol propre	71 659		
Installations générales agencements aménagements des constructions	11 025		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	825		
Installations générales agencements aménagements divers	9 933		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 830		
TOTAL	111 459		
Autres titres immobilisés	7		
TOTAL	7		
TOTAL GENERAL	117 804		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 338	6 338
Terrains			9 187	9 187
Constructions sur sol propre			71 659	71 659
Installations générales agencements aménagements constr			11 025	11 025
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			825	825
Installations générales agencements aménagements divers			9 933	9 933
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 830	8 830
TOTAL			111 459	111 459
Autres titres immobilisés			7	7
TOTAL			7	7
TOTAL GENERAL			117 804	117 804

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 338			6 338
Constructions sur sol propre	14 028	3 583		17 611
Installations générales agencements aménagements constr	2 881	738		3 619
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	825			825
Installations générales agencements aménagements divers	5 478	1 685		7 163
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 275	2 673		4 948
TOTAL	25 486	8 679		34 165
TOTAL GENERAL	31 824	8 679		40 503

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	3 583				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	738				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 685				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 673				
TOTAL	8 679				
TOTAL GENERAL	8 679				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	43 963				43 963
Report à nouveau	130 174	14 299		0-	144 473
Excédent ou déficit de l'exercice	14 299	14 299-		72 811	72 811-
Subventions d'investissement	25 000		4 000	4 000	25 000
TOTAL I	213 436		4 000	76 811	140 625

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	120 221	64 544	15 701			169 064	169 064
LIEU D ACCUEIL	120 221	47 784	15 701			152 304	152 304
ASELL		16 760				16 760	16 760
TOTAL	120 221	64 544	15 701			169 064	169 064

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

FE

JCG

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	20 000				20 000
TOTAL	20 000				20 000
TOTAL GENERAL	20 000				20 000

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	91 310	91 310	
Personnel et comptes rattachés	14 045	14 045	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	775	775	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 539	1 539	
Divers état et autres collectivités publiques	226 272	226 272	
Débiteurs divers	32 413	32 413	
Charges constatées d'avance	353	353	
TOTAL	366 706	366 706	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	7 505		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	11 449	7 607	3 842	
Fournisseurs et comptes rattachés	52 739	52 739		
Personnel et comptes rattachés	25 834	25 834		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 275	48 275		
Autres impôts taxes et assimilés	44 572	44 572		
Autres dettes	3 148	3 148		
Produits constatés d'avance	3 333	3 333		
TOTAL	189 351	185 508	3 842	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 505			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Suite à la mise en oeuvre des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et compte tenu de la nature des immobilisations détenues, la ventilation par composant a été effectuée sur le local acquis pour l'Épicerie Sociale et Solidaire.

Les durées d'amortissements utilisées sont conformes aux durées d'utilité.

Tous les biens sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les immobilisations autres que l'Épicerie ont une durée de vie comprise entre 3 et 5 ans.

La répartition par composants pour le local de l'Épicerie Sociale et Solidaire est la suivante :

Catégorie	Mode	Durée
Terrain	10%	Non applicable
Structure	78%	20 ans
Étanchéité / Toiture	4%	15 ans
Électricité	4%	15 ans
Chauffage / plomberie	4%	15 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	5 207	4 276	932	
Approvisionnements				
Total I	5 207	4 276	932	
Production				
Production en cours				

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	51 560
Autres créances	228 606
Total	280 166

Les créances clients correspondent à la facture à établir concernant les prestations PLIE du 4ème trimestre 2023 pour 51 560 €

Les autres créances sont essentiellement composées des subventions à recevoir pour 228 606 €.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 132
Dettes fiscales et sociales	41 528
Autres dettes	2 372
Total	82 032

Les charges à payer sont principalement composées des taxes assises sur les salaires

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 53
Total	3 53
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 333
Total	3 333

Le détail des produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice correspond au CIAS pour 3 K€.

Concernant les produits constatés d'avance : ils correspondent à des subventions et des contributions financières obtenues sur 2023 dans le cadre d'actions se déroulant sur plusieurs exercices comptables

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Subventions d'équipement

Aucun mouvement sur l'exercice

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
DEPARTEMENT	737 310
ETAT	23 708
METROPOLE	49 000
CDC	63 520
CIAS	19 900
DIVERS	597
CAF	5 000
Total	899 035

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantages en nature n'ont été versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (Président, Trésorier, Secrétaire Général).

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Ouvriers	17
Total	22

Le personnel mentionné ci-dessus est en ETP.

Valorisation des contributions volontaires

Sur l'exercice 2023, notre association a bénéficié de contributions volontaires en nature qui ont été comptabilisées pour un montant de 19 515 € :

- ce montant correspond à la mise à disposition par la Métropole Aix Marseille Provence des locaux (salles en fonction des besoins et 12 bureaux) pour nous permettre de mener une partie de nos activités. Ces locaux sont situés au sein de la Maison de la formation et de la jeunesse, d'une superficie de 116,02 m², évalués selon l'indice d'observatoire des loyers (ODL) sur le Territoire du Pays de Martigues publié en 2020.

- et la mise à disposition des locaux pour la bricotèque évaluée à 300 € dans le cadre de l'action Epicerie Sociale et Solidaire.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

L'achat du local d'un montant de 91 870 € pour l'activité épicerie solidaire a été financé par le recours à un emprunt de 51500 €, lequel est garanti par une hypothèque donnée sur le local.

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

Notre entité ne provisionne pas les indemnités de départ à la retraite, dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Cet engagement est estimé :

- Selon la recommandation ANC 2013-02 et calculé suivant la convention CCNT du 15 mars 1966.

Les principales hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 0 % (idem 2022)
- Le taux d'actualisation est de 3.5%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre association utilise des statistiques propres : Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite présumé, à l'initiative du salarié, est de 65 ans,
- Le taux de charges sociales est de 37% (Idem 2022)

Le montant de la provision pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 70 361 € contre 82 902 € en 2022.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR	3 00	
Total	3 00	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 992	
Total	2 992	

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENT FORMATION	35 433
Total	35 433

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Construc- tions	Inst.mat outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	0	0	0	0	0
Amortissements					
- cumuls exerc.ant.	0	0	0	0	0
- dotations exerc.	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0
Redevances payées					
- cumuls exerc.ant.	0	0	0	60849	60849
- exercice	0	0	0	8066	8066
Total	0	0	0	68915	68915
Red. restant à payer					
- à un an au plus	0	0	0	0	0
- entre 1 et 5 ans	0	0	0	1234	1234
- à plus de 5 ans	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1234	1234

Jc Guillou

F. ETAMUS
Président APDL
